



NOTRE MISSION

La Corporation Lucien-L'Allier est un organisme communautaire à but non lucratif qui intervient auprès d'individus qui sont touchés directement par la maladie mentale.

Les interventions offertes encouragent : le développement d'habiletés pour demeurer autonome, à être actif au sein de l'organisme, comités et ou maintenance de l'immeuble ou à les référer à d'autres ressources communautaires pouvant les aider.

Finalement, encourager les locataires à se créer un milieu de vie à leur image et à poursuivre leurs plans de traitements.

HISTORIQUE ET VOCATION DE LA CORPORATION MAISON LUCIEN-L'ALLIER

La Corporation Maison Lucien L'Allier est née de la détermination de certains(es) locataires de la rue Overdale d'être reconnus dans leur dignité et leur droit d'avoir un toit dans le quartier où ils avaient toujours habité. La Maison, subventionnée par l'Office Municipal d'Habitation de Montréal, ouvrit ses portes en avril 1988. Depuis ce temps, le besoin s'est de plus en plus fait sentir de donner un gîte aux personnes qui ont des problèmes de santé mentale, de sorte que maintenant nous n'acceptons que cette clientèle. Nous continuons à encourager nos locataires à l'autonomie, au sens des responsabilités et l'aptitude à vivre en société. La maison reçoit des hommes et des femmes 18 ans et plus.

OBJECTIFS

Les objectifs de la Corporation Maison Lucien L'Allier sont les suivants :

- ✓ Fournir des logements communautaires avec services de soutien en santé mentale
- ✓ Fournir des logements abordables à long terme pour la communauté qui ont un diagnostic en santé mentale, stables et autonomes
- ✓ Offrir des activités qui favorisent l'intégration sociale au sein de la vie communautaire pour l'amélioration la qualité de vie des locataires
- ✓ Pour éduquer et responsabiliser les locataires des droits en santé mentale à travers des ateliers
- ✓ Le respect mutuel de tous les locataires et les membres du personnel est encouragé et promu au Corporation Maison Lucien L'Allier

LES ACTIVITÉS MLL

Les activités de loisirs et physiques ainsi que les sorties se déroulent dans le but de respecter la diversité des rythmes et des besoins de chacun(e) des locataires. Nous offrons différents types d'activités qui varient. Ces activités permettent, entre autre, aux locataires de sortir de leur isolement, de créer des liens, de reprendre confiance en eux (elles)-mêmes et de favoriser leur sentiment d'appartenance dans la communauté de MLL.

720 rue Lucien-L'Allier, Bureau #106
Montréal, Québec
H3C 1Z8

Tél. 514-932-1898
Télé. 514-932-5098

Horaires :
Lundi-Vendredi: 08h00am -16h00pm

Site Web :
<http://www.maisonlucienlallier.org/>

Facebook :
<https://www.facebook.com/maisonlucienlallier.org/>

SUITE LES ACTIVITÉS MLL

À la **Corporation Maison Lucien L'Allier**, bien que la participation aux activités soit encouragée, elle demeure toujours libre. Les activités les plus populaires reviennent d'un mois à l'autre telles que : les cuisines collectives et communautaires, bingo et sorties billards. Les activités ont lieu du lundi au vendredi, majoritairement en après-midi.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Pour être retenu en entrevue, les candidates et candidats doivent :

- a) Avoir complété le formulaire de demande de logement de la Corporation Maison Lucien-L'Allier ;
- b) Être un homme ou une femme seul(e) de 18 ans et plus ;
- c) Avoir des problèmes de santé mentale diagnostiqués ;
- d) Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- e) Avoir des revenus bruts, pour l'année précédente, égaux ou inférieur à 27 500\$;
- f) Bénéficier d'une aide, d'un support ou d'un suivi d'un professionnel en santé mentale (psychiatre, médecin, infirmière, travailleur social, etc.) ou d'un intervenant d'une organisation reconnue en santé mentale
- g) Avoir des biens dont la valeur n'excède pas 50 000 \$;
- h) Ne pas avoir d'antécédents judiciaires graves ;
- i) Consentir à respecter le code de vie et les règlements de la Corporation Maison Lucien-L'Allier.

Important : Nous offrons un service de soutien pour en santé mentale et non des logements supervisé.

Le formulaire demande de logement MLL est disponible sur notre site web, ainsi que des photos d'une chambre, venait voir!
<http://www.maisonlucienlallier.org/>

SPÉCIFICITÉ DES UNITÉS DE LOGEMENTS

La **Corporation Maison Lucien L'Allier**

Possède : 27 unités de logement, dont 21 chambres (2 studios et 4 appartements subventionnés par l'OMHM).

Dans cette espace il y a une cuisinette avec cuisinière, réfrigérateur, une unité d'armoires et un évier. De plus, un placard aussi incluse dans cet espace.

Enfin, la salle de bain et la toilette sont à partager par 4 ou 5 locataires dépendant de la section que les chambres sont situées dans la maison.

**Loyer pour un Chambre:
\$285**

Note : Il est à spécifier que les appartements sont attribuables seulement aux locataires qui habitent déjà la Corporation Maison Lucien L'Allier. Une liste d'attente interne.

Conseil d'Administration de la Corporation Maison Lucien-L 'Allier

Le conseil d'administration est composé de sept (7) membres dont quatre (4) sont membres-locataires et trois (3) sont des membres non-locataires. Le conseil d'administration élit parmi ces membres le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Administratrice : Christina Maeng
Administrateur: Karim-Hango-Zada
Secrétaire: Susan Gray
Trésorier: Séna Koffi
Vice-président: Bernard Bangalan
Présidente: Audrey Bourdon

